

**COMMUNE DE GOULT**

**PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil Municipal du 27 Janvier 2022**

**Étaient présents :** *Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Mauricette CENCIARELLI, Eric LAUGIER, Monique CHABAUD, Janine GUITON, Jean-Claude DONGUY, Michèle DIDIER, Francis ROCHE, Michèle MICHEL, Jean-Louis BONVALET, Elodie de TIMARY*

**Etaient absents :** *Hervé CHABOWSKI (pouvoir à Didier PERELLO), Nicolas CARRARA (pouvoir à Gérard CHABAUD), Françoise PEZIERE (pouvoir à Janine GUITON)*

**Secrétaire de séance:** *Michèle MICHEL*

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 2021**

*Approuvé à l'unanimité*

**2. Convention d'occupation d'un logement à la Gloriette**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le besoin de locaux pour accueillir des professionnels para-médicaux. Il propose dans l'attente de locaux adaptés de mettre à disposition l'appartement vacant de la Gloriette.

*Approuvé à l'unanimité*

**3. Convention avec le Syndicat d'Energie Vauclusien pour la mise en place d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques**

Le Syndicat d'Energie Vauclusien souhaite implanter une borne de recharge pour les véhicules électriques à Lumières. La participation financière de fonctionnement de la commune serait de 660€ par an pour une borne de 50KW DC -2 points de charge à partir de la 2ème année d'installation.

*Approuvé à l'unanimité*

**4. Avis sur la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon**

Madame CHABAUD expose au Conseil Municipal que le Parc Naturel Régional du Luberon a révisé ses statuts et que les communes membres doivent émettre un avis sur ceux-ci.

*Approuvé à l'unanimité*

## **5. Création de postes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant ; il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

*Approuvé à l'unanimité*

## **6. Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette association  
Le montant de l'adhésion est fixée à 150€ qui comprend la cotisation nationale (56€) cotisation départementale (75€) et l'abonnement au journal 36000 communes (19€).

*Approuvé à l'unanimité*

## **7. Organisation du temps de travail**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes lois sur le temps de travail des fonctionnaires et sur la nécessité de délibérer pour les modalités d'organisation de la journée de solidarité.

*Approuvé à l'unanimité*

## **8. Constatation de provision 2020 pour créances douteuses pour les budgets de la commune**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le principe de provision réglementaire. Le montant à provisionner s'élève à 15% (taux de dépréciation) des créances à recouvrer figurants aux comptes 4116/4146/et 46726.

*Approuvé à l'unanimité*

## **9. Rapport annuel sur l'usage de la délégation de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°22/2020 du 4 juin 2020, le Conseil lui a accordé délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain. En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique la liste des actions entreprises dans le cadre de cette délégation pour l'année 2021.

## **10. Liste des marchés publics conclus par délégation en 2021**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°22-2020 du 4 juin, le Conseil lui a accordé délégation pour la passation des marchés publics à hauteur de 90.000 € HT, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à cet article, Monsieur le Maire communique la liste des marchés conclus en 2021.

### **Points sur les travaux**

Des travaux vont être programmés dans le local de l'ancienne poste et à la gare de Lumières. Des devis ont été demandés aux artisans.

### **Questions et Informations diverses**

- Maison de Mme MICHALET : la signature de l'acte de propriété a eu lieu le 21 janvier 2022

- Chauffage de l'école maternelle : l'entreprise de maintenance veille à remettre le chauffage en route avant chaque reprise des cours pendant la période d'hiver, et intervient rapidement en cas de panne.